

INONDATION

Spécial Info Inondation, N° 2, 8 mai 1999

Votre bulletin spécial comprend :

- Les recommandations du Comité p.2
- Qu'en est-il des poursuites judiciaires ? p.2
- Le financement des travaux : « Impact 0 \$ » sur le compte de taxes p.2
- Inondation : une solution permanente p.3
- Êtes-vous encore « assurable » ? Des citoyens nous racontent ... p.4
- Les cours d'eau : une richesse environnementale p.4

Ne manquez pas le dernier Info Inondation du 22 mai : nous ferons un compte rendu de la soirée d'information du 10 mai.

**SOIRÉE D'INFORMATION
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,
le 10 mai à 19 h, on vous attend !**



On n'a plus les moyens

**de vivre d'autres
inondations !**

Message du directeur général

Les inondations à Sainte-Catherine... Nous savons comment régler le problème !

Pour faire suite aux inondations du 19 janvier et du 8 et 9 novembre 1996, Sainte-Catherine a mandaté au début de 1997 la firme d'ingénierie Dessau afin d'effectuer une analyse des événements. Les objectifs étaient d'identifier les causes des inondations et refoulements, et de formuler des recommandations quant aux interventions possibles. Afin d'offrir aux secteurs affectés une protection adéquate, nous avons retenu les services de la firme Dessau. Cette firme a déjà réalisé un mandat identique pour la Ville de Saint-Constant qui, à cause des deux mêmes rivières, a subi de nombreuses inondations.

Dessau a proposé au Comité six scénarios de mesures de corrections comprenant les estimés de coûts, les avantages et les désavantages de chacun. Ce bulletin présente plus d'information quant au choix de la solution recommandée à l'unanimité par le Comité (voir page 2). Vous saurez aussi comment la Ville compte financer le coût des travaux et comment elle est arrivée à proposer un « Impact : 0 \$ » sur le compte de taxes. De plus, en page 3, Dessau explique les travaux qui seront exécutés et les étapes de réalisation. Notons que c'est également Dessau qui, en 1998, a été chargée par les Villes de Chambly, Saint-Hubert, Greenfield Park et Saint-Constant, de proposer des solutions aux problèmes d'inondations et de refoulements.

Enfin, bien que les rivières aient été source de problèmes, il ne faut pas oublier qu'elles représentent une richesse environnementale. En appliquant dès maintenant les solutions sécuritaires proposées, notre ville offrira de nouveau à ses citoyens le plaisir de vivre au bord de l'eau !

Réjean Parent, ing.
Directeur général

Après de nombreuses heures de discussions, le Comité a choisi de recommander unanimement que :

- la Ville mette en place des solutions permanentes pour contrer les inondations ;
- la Ville fasse exécuter des travaux d'élévation des berges des rivières et que le pont des Écluses soit reconstruit afin d'éviter le débordement des rivières du Portage et Saint-Pierre ;
- la Ville fasse réaliser des travaux d'interception des émissaires pluviaux et construire une station de pompage près du pont des Écluses afin de contrôler la crue des eaux des rivières ;
- les coûts des travaux soient répartis à l'ensemble de la population ;
- le mode de financement et l'impact sur le compte de taxes soient clairement divulgués.



Dans l'ordre habituel : Denis Huet, Sylvie Bourassa, Michel Dupuis, Martin Gélinas, Olivier Champoux, Jocelyne Bates, Guy Ménard, Daniel Comtois.
Absent de la photo : Bernard Gravel.

Le financement des travaux : « Impact 0 \$ »

Nous sommes tous d'accord sur l'urgence d'effectuer les travaux de protection. Nous comprenons aussi que le fait de ne pas exécuter les travaux risque de nous coûter encore plus cher collectivement, (à ce sujet, voir ci-contre l'encadré des poursuites judiciaires). Mais quand on parle d'un coût de 3,83 millions de \$, on est en droit de se poser la question légitime : combien ça va nous coûter ?

La Ville se propose d'emprunter 3,63 millions de \$ sur 20 ans (Tableau 1 : Coûts). Selon les calculs effectués par le trésorier, cet emprunt représente des versements annuels de 369 788 \$ qui se traduisent, si on applique le montant à l'ensemble des contribuables, par une hausse de 72 \$ du compte de taxes par an pour un immeuble ayant une valeur imposable de 100 000 \$.

TABLEAU 1 : Financement	
Total des coûts	3 828 479 \$
Coûts financés par les surplus	- 197 842 \$
Coûts financés par règlement d'emprunt	3 630 637 \$
Service de la dette sur 20 ans	
Coûts annuels sur emprunt de 3,63 M \$ (intérêts à 8 %)	369 788 \$
Taxe annuelle par immeuble évalué à 100 000 \$ sur 20 ans	72,30 \$

sur le compte de taxes

Toutefois, le conseil de Ville, désirant atténuer l'impact d'une éventuelle hausse de taxes pour financer le projet, a réservé un montant de 350 000 \$ à partir des surplus libres du fonds d'administration pour payer le service de la dette de l'an 2000. Après l'an 2000, la Ville compte financer l'emprunt en prenant une partie de la contribution de 533 658 \$ que la Ville doit donner jusqu'en l'an 2000 au gouvernement du Québec pour l'atteinte déficit « zéro ». Ainsi, une portion de cette marge servira à payer le service de la dette annuelle de 369 788 \$.

Il est certain qu'il y a un coût relié à l'exécution des travaux, mais le conseil de Ville s'est fait un devoir de trouver une solution au financement permettant de dire que l'impact sur votre compte de taxes est de « 0 \$ », soit pas d'augmentation (voir Tableau 2 : Impact).

TABLEAU 2 : Impact « 0 \$ »	
Coûts annuels - emprunt de 3,63 M \$ (intérêts à 8 %)	369 788 \$
Portion de la contribution de la Ville au déficit « zéro » du gouvernement du Québec	- 369 788 \$
Augmentation du compte de taxes	0 \$

Qu'en est-il des poursuites judiciaires ?

Depuis 1992, trois événements ont entraîné des poursuites de 2 millions de \$ soit à cause de retoulements d'égouts et/ou d'inondations. Voici un aperçu des réclamations et poursuites judiciaires à ce jour :

Dates	Réclamations	Poursuites (\$)
10-11 mars 92	13	0
19 janvier 96	59	9 (115 830 \$)
8-9 novembre 96	270	14 (1,86 mill.)

Il nous faut appliquer la solution afin d'éviter que la Ville ne soit déclarée non assurable !

Inondation : une solution permanente

Par la firme Dessau Inc.

L'histoire des inondations vécues à la Ville de Sainte-Catherine n'est plus à raconter. Les fortes pluies de janvier et novembre 1996 se sont ajoutées à plusieurs événements de débordement de la rivière du Portage. L'étude effectuée sur le comportement des rivières St-Régis, St-Pierre et du Portage est venue préciser l'ampleur des mesures à prendre pour éviter les débordements.

Après analyse de plusieurs solutions, la Ville a opté pour la solution permanente la plus fiable et la plus économique. Cette solution comporte deux volets d'intervention au niveau des infrastructures.



1- ISOLER LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

lors d'un haut niveau d'eau dans les rivières St-Pierre et du Portage.

2- CIRCONSCRIRE L'ÉCOULEMENT DES EAUX

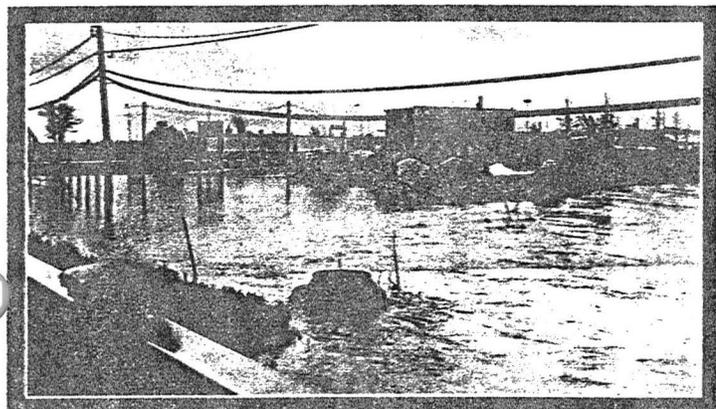
dans le lit de la rivière afin d'éviter tout débordement vers les rues et terrains adjacents.

LE RÉSEAU PLUVIAL

Afin d'enrayer tout refoulement d'eau de la rivière dans le réseau d'égout pluvial, les conduites des secteurs Talon, Magellan et les Alouettes seront prolongées vers un seul point de déversement situé près du pont des Écluses. Ce point de déversement unique permettra l'installation d'un système de protection par clapet qui empêchera l'eau de la rivière de remplir les conduites lors des hauts niveaux d'eaux.

Une station de pompage évacuera les eaux de pluies vers la rivière et évitera ainsi les refoulements vers les sous-sols des résidences.

Les principaux avantages de cette solution sont l'isolement total du réseau lors d'un haut niveau de la rivière et la fiabilité des installations par une seule station de pompage nécessitant un minimum d'entretien.



LE DÉBOREMENT DE LA RIVIÈRE

Outre la protection des sous-sols par le réseau d'égout pluvial, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de débordements vers les rues adjacentes. Le pont des Écluses sera reconstruit afin de permettre un dégagement de 1,5 m. Actuellement, le pont crée une restriction qui fait hausser le niveau d'eau lors des crues, entraînant un débordement sur le boulevard des Écluses. À l'endroit du pont, ce boulevard sera aussi rehaussé sur une distance de 30 mètres de part et d'autre de la rivière.

À certains endroits sur la rivière du Portage, on construira des digues de protection afin d'éviter que la rivière déborde sur les terrains adjacents.

L'ensemble de ces travaux permettra d'éliminer les refoulements d'égouts de ces secteurs et les débordements de la rivière vers les résidences. La construction de la station de pompage et la réfection du pont seraient réalisées à l'automne 1999 tandis que les conduites pluviales seraient installées en février 2000.

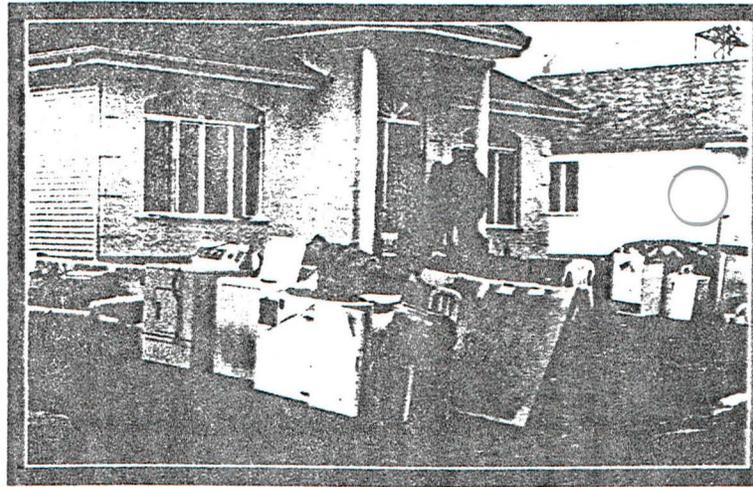


Etes-vous encore « assurable » ?

Des citoyens nous racontent...

Il est déjà pénible de subir les affres des inondations, sans avoir la crainte de savoir si notre assurance paiera ou non. C'est ce qu'ont découvert Mmes Claire Potvin et Suzy Marcotte, lors des inondations de novembre 96. Et ça pourrait arriver à bien d'autres personnes si on ne met pas fin à ces problèmes dès maintenant !

En janvier 96, Mme Potvin présente une réclamation de 2 500 \$ pour dommages mineurs à sa résidence dus aux inondations. En octobre 96, son assureur renouvelle automatiquement sa police avec une légère surprime. Mais lors des inondations de novembre 96, les dégâts que subit la maison de Mme Potvin sont majeurs : tout le sous-sol est à refaire. Mme Potvin présente à la mi-novembre une réclamation à son assureur qui réglera la note mais le 23 décembre 96, c'est la panique : Mme Potvin reçoit un avis de son assureur lui disant que son contrat d'assurance est annulé. Elle n'est dorénavant plus couverte et on est à deux jours de Noël ! Prise de panique, Mme Potvin tente de trouver d'autres assureurs : six appels, six refus. Du 23 décembre au 30 décembre 96, la résidence de Mme Potvin ne sera pas assurée ! Finalement, Mme Potvin trouvera un assureur, mais au prix de quels efforts et de quelles craintes !



L'histoire de Mme Marcotte est tout aussi pénible. Les inondations de novembre 96 ont touché durement sa résidence neuve avec 5 pi d'eau au niveau du sol : le sous-sol aménagé est détruit, les planchers du rez-de-chaussée ainsi que les murs sont à refaire entièrement. C'est un vrai désastre ! Aussitôt, Mme Marcotte appelle son assureur qui lui dit : « Pas de problème, c'est couvert ! »

Quelques jours plus tard, le même assureur la rappelle et c'est un tout autre discours. La compagnie d'assurance considère ne plus couvrir les dégâts. Ils vont soumettre son cas aux experts, qui décideront de la provenance du sinistre. Pendant ce temps, interdiction de faire quoi que ce soit. Durant trois semaines, Mme Marcotte verra passer chez elle des experts... Et pendant tout ce temps, l'humidité continuera de miner toute sa maison !

Finalement, la compagnie d'assurance décidera de payer les travaux mais à quel prix ? 30 % d'augmentation de la prime, des restrictions sévères sur l'assurabilité et le refus de couvrir certaines clauses qui l'étaient auparavant !



Les cours d'eau : une richesse environnementale

Les rivières et le fleuve représentent une richesse exceptionnelle pour notre ville. Afin que tous les citoyens puissent profiter des avantages sans les inconvénients, il est du devoir de la Ville d'assurer la sécurité en bordure des cours d'eau.

Au niveau environnemental, rappelons que les cours d'eau amènent une végétation luxuriante en plus de donner au paysage environnant un cachet unique et pittoresque.

Avec les travaux de protection, notre Ville redonnera enfin à ses citoyens les nombreux plaisirs et avantages de vivre au bord de l'eau !



**Vous avez des questions ?
Besoin de plus d'information ?**

☎ Composez le 632-0590

